

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Cette Faculté aura au moins cinq chaires. Une seule est maintenant remplie ; une autre le sera avant la rentrée.

PROFESSEURS.

M. E. A. TASCHEREAU,

Docteur en Droit Canonique, de Droit Canonique.

M.

d'Histoire Ecclésiastique.

FACULTÉ DE DROIT.

DOYEN.

L'HONORABLE AUGUSTIN NORBERT MORIN.

PROFESSEURS ORDINAIRES.

L'HONORABLE A.-N. MORIN,

Docteur en Droit et l'un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, de Droit des gens ;

JACQUES CRÉMAZIE, ÉCUYER,

Docteur en Droit et Avocat, de Droit Civil ;

JOSEPH-ULRIC TESSIER, ÉCUYER,

Docteur en Droit et Avocat, de Procédure ;

M. ADOLPHE-EUGÈNE AUBRY,

Avocat à la Cour Impériale de Paris, Docteur en Droit de la Faculté de la même ville, de Droit Romain ;

NAPOLÉON CASALT, ÉCUYER,

Avocat, de Droit Commercial et de Droit Maritime ;

JEAN LANGLOIS, ÉCUYER,

Avocat, de Droit Criminel.

SECRETÁIRE.

JACQUES CRÉMAZIE, ÉCUYER.

Appariteur.

NICOLAS TRUDELLE.